



Frais d'assurance pour la réalisation de devis

Par **fanchon82**, le 09/11/2012 à 19:56

Bonjour,

Un réparateur de petit électroménager m'a annoncé par téléphone établir des devis gratuits avant réparation.

Lors de ma venue au magasin, il me demande 5€ par appareil sur lequel il va faire un devis pour frais d'assurance (incendie, ...) et ne me délivre pas de reçu pour cette somme.

Je lui fais remarquer qu'il ne m'a pas averti de ces frais lors de mon appel téléphonique, et il me répond ne pouvoir tout expliquer par téléphone.

Est-ce légal ?

Par **pat76**, le 10/11/2012 à 18:13

Bonjour

Vous avez payer sans qu'il vous soit délivré un reçu?

Ce n'est pas légal, et les services de la répression des fraudes et le Fisc seraient très intéressés par ce genre de "magouille"